

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 030-213002496-20240305-DEL08_2024-DE

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 08/2024****Séance du 5 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le cinq mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, M. JURADO

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), Mme LIRON (donne pouvoir à M. JURADO), Mme FAUQUET (donne pouvoir à Mme MANE)

Secrétaire : Mme ZAJDNER

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	03

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REFECTION DE LA ROUTE DE CALVISSON – TRANCHE 1

Rapporteur : François CHARRIERE

La commune a pour projet l'aménagement et la sécurisation de la route de Calvisson. Cette réalisation, prévue en 2 tranches, sera accompagnée d'un enjolivement et une arborisation différente, permettant d'avoir une entrée de ville plus attractive.

La première phase des travaux s'étend de l'intersection de la rue de la Forge avec l'avenue de la Gare jusqu'à la rue Moulin de Laure. Dans ce cadre-là, une consultation a été lancée le 24 janvier 2024 avec réponse au 12 février 2024.

Considérant la consultation ;
Considérant les 4 offres reçues ;
Considérant le rapport d'analyse des offres de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ;
Considérant la note obtenue par l'entreprise Eurovia ;

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, le Conseil Municipal :

- Désigne l'entreprise Eurovia en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour un montant de 348 258.60 € HT
- Décide que les crédits seront inscrits au budget 2024
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y afférant



Fait à Saint-Dionisy, le 5 mars 2024

Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le **11/03/2024**

ID : 030-213002496-20240305-DEL08_2024-DE